

Une subvention municipale pour vous aider à financer vos travaux

Le montant de la subvention est calculé en fonction de la nature des travaux. Elle est plafonnée à 3 000 euros par dossier.

| TYPE DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS | AIDE FORFAITAIRE |
|--|--|
| • Enduit à la chaux | 22 euros TTC/m ² |
| • Enduit sur isolation thermique | 28 euros TTC/m ² |
| • Badigeon ou peinture | 15 euros TTC/m ² |
| • Rejointoiement des façades en pierre Ne s'applique pas aux pierres de remplissage | 20 euros TTC/m ² |
| • Chenaux et gouttières en zinc | 10 euros TTC/ml (plafond à 300 euros TTC) |
| • Surcoût architectural | 30 % du coût des travaux TTC (plafond à 1000 euros TTC) |
| • Peinture immeubles collectifs (10 logements et plus) | 150 euros / appartement (plafond à 10% du coût des travaux TTC) |
| • Enduit immeubles collectifs (10 logements et plus) | 250 euros / appartement (plafond à 10% du coût des travaux TTC) |
| COMMERCES Voir postes éligibles dans charte de qualité | 20 % du coût des travaux TTC |

Seul un projet d'ensemble, comprenant un traitement complet de votre façade ou de votre commerce, permet d'entrer dans le dispositif.

En savoir plus ?

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour tout complément d'information, prise de rendez-vous ou dépôt de dossier. Il vous accompagnera dans toutes les étapes de votre projet. Il est impératif de constituer votre dossier en mairie avant tout démarrage de travaux.



Service Urbanisme

Hôtel de Ville - Rue du Docteur Eynard
26300 BOURG-DE-PÉAGE - Tél.: 04 75 72 74 31
urbanisme@mairiebdp.fr

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



Credit photos: (l'office) Robert Dautrey (Saou) et Mairie de Bourg-de-Péage - Maquette: STUDIOVAL - Impression: Press Vercors

OPÉRATION FAÇADES 2016 - 2019



La Ville de Bourg de Péage lance sa 5^e « Opération façades »

OBJECTIFS :

- accompagner les propriétaires et les commerçants désireux d'entreprendre des travaux sur leur façade ou leur devanture,
- apporter une assistance technique dans les choix des prescriptions ainsi qu'une aide financière.



Rénover votre façade, c'est :

- entretenir et revaloriser votre bien qui prend ainsi une nouvelle valeur foncière,
- améliorer le cadre de vie et la mise en valeur de l'espace public.

Un architecte-coloriste à votre écoute

L'opération est menée en collaboration avec un architecte-coloriste qui conseille gratuitement les propriétaires sur la rénovation de leur façade et les guide dans les différentes démarches administratives à entreprendre.

Cette prestation, prise en charge entièrement par la commune, participe de la qualité de la réflexion et assure aux propriétaires une intégration harmonieuse de leurs façades au linéaire de la rue.



Les couleurs et les nuances reproduites dans ce document sont données à titre indicatif. Pour connaître l'exactitude des teintes recommandées, se rendre en Mairie de Bourg de Péage (service Urbanisme)

Quel est son périmètre ?

Pour cette 5^e Opération façades (2016-2019), le périmètre d'intervention s'étend désormais à de nombreux quartiers de la ville.

Si votre bien se situe dans ce périmètre, vous pouvez bénéficier de subventions et/ou d'une assistance technique pour vos travaux de façade.